

FOCUS FINANCIER SUR LES REALISATIONS LES PLUS MARQUANTES DE CE MANDAT

Aménagement d'un cœur de bourg avec création d'une aire de jeu, d'un parking, d'un citystade et sécurisation de la RD158B (Coulombs)

Le coût total de cette opération s'élève à **1 295 350.68 € HT** et il se décompose comme suit :

Entreprises	Montant marché notifié € HT	Avenants et/ou Travaux supplémentaires € HT	Révisions prix € HT	Montant payé € HT
Atelier Strates en Strates	32863.00	5646.82	2 593.74	41 103.56
VIAMAP	34184.85	5646.82	2 705.23	42 536.90
Plans et SPS	4700.00			4 700,00
Mastello	786 947.31	100 312.41	88 729.79	975 989.51
Oxalis	123 741.73	14 802.85	8132.86	146 677.44
CLOSYSTEM		10 237.00		10 237.00
SDEC : Eclairage public citystade, abri bus et passage				74 106.27
TOTAL	982 436.89	136 645.90	102 161.62	1 295 350.68

A noter, que cette opération a subi des augmentations (entre la notification des marchés publics et la fin des travaux) en raison des :

- **révisions de prix** dues à la hausse des matières premières (guerre en Ukraine) d'un montant de 102 161.62 € HT,
- **avenants et/ou travaux supplémentaires :**
 - o *Maîtrise d'œuvre : 11 293.64 € HT,*
 - o *MASTELLO : travaux de réseau divers, approfondissement du réseau d'assainissement pluvial et élargissement de la voirie lourde d'un montant de 100 312.41 € HT,*
 - o *OXALIS : barrières, potelets le long de la RD 158b, changement des barrières et appuis vélos au citystade d'un montant de 14 802,85 € HT,*
 - o *CLOSYSTEM : fourniture et pose d'un filet de protection au citystade d'un montant de 10 237.00 € HT.*

Le montant des subventions* s'élève à **696 245.00 € HT** soit **57.01%** (sans révision de prix et travaux supplémentaires, il représenterait **70.87%** du montant total).

*Pour le calcul des subventions, toutes les dépenses engagées ne sont pas prises en compte par les financeurs (Etat, Région, Département etc...).

De plus, les subventions accordées ne font pas l'objet de revalorisation suite aux révisions de prix et aux travaux supplémentaires au moment du versement, le reste à charge pour la commune a été plus important qu'initialement prévu.

Le reste à charge pour la commune s'élève à 599 105.68 € HT au lieu de 360 298.16 € HT.

Rénovation d'un ensemble immobilier en mairie, logement, chaufferie et l'aménagement de ses abords (Martragny)

Le coût total de cette opération s'élève à **692 500.59 € HT** et il se décompose comme suit :

Entreprises	Montant Marché notifié € HT	Avenants et/ou Travaux supplémentaires € HT	Révisions prix € HT	Montant payé € HT
CDHAT	5 900	3 000		8 900
BOREY (Architecte)	28 000	22 049.92		50 049.92
Marchés Travaux	562 573.08	- 14 110.50	1 284.36	549 746.94
Autres : toiture, diagnostics, contrôles, étude de sol, équipements intérieurs, réseaux (Enedis, Saur) etc...		72 658.07		72 658.07
SDEC : Eclairage public parking				11 145.66
TOTAL	596 473.08	83 597.49	1 284.36	692 500.59

Le montant des subventions* s'élève à **412 713.30 € HT** soit **60.57 %**. (sans révision de prix et travaux supplémentaires, il représenterait **69.19 %** du total).

*Pour le calcul des subventions, toutes les dépenses engagées ne sont pas prises en compte par les financeurs (Etat, Région, Département etc...).

Le reste à charge pour la commune s'élève à **279 787.29 € HT**.

Travaux d'éclairage public en partenariat avec le SDEC Energie

Effacements de réseaux pour un montant total de 312 353.27€ TTC

Rue des Verts Prés, Rue Largerie, Rue de Verdun, Rue de Québec, Rue Saint-Martin, Rue du Lavoisier, Rue des Sources, Rue de Vaussieux

Extensions de réseaux pour un montant total de 22 747.31 €TTC

Rue de Sainte-Croix, Chemin de la Fontenelle

Actions mises en place pour réaliser des économies d'énergie sur l'éclairage public (remplacement en LED).

Etat du parc de l'éclairage public de la commune et son coût de fonctionnement :

Année	Nombre de lampadaires	Consommation annuelle en KWH	Coût total annuel € TTC	Coût du KWH € TTC
2021	219	52814	10 097,14	0,19
2022	271	26262	7 332,75	0,28
2023	307	24340	9 523,08	0,39
2024	316	20610	8 161,52	0,40

Grâce au remplacement par des LED des anciennes ampoules, la facture totale de l'éclairage public a diminué malgré l'ajout de 97 candélabres et le doublement du tarif du KWH.

Les 90 lampes à sodium à haute pression encore en service seront remplacées, sans coût pour la commune, par le SDEC Energie dans le cadre du programme « 100 % LED ».

L'ACTU DU TERRITOIRE

« Bilan de l'équipe municipale »

En reprenant notre profession de foi, vous trouverez ci-dessous toutes nos réalisations, selon les engagements pris en mars 2020 et plus encore.



Bien vivre ensemble, c'est sécuriser nos villages

- Travaux de sécurisation sur la RD158B : passage en zone 30, pose de barrières pour le cheminement doux vers le RPI de Coulombs.
- Défense incendie sur l'ensemble de Moulins en Bessin.
- Réduction des problèmes d'eaux pluviales : création d'un bassin de rétention et vigilance quant à la préservation des haies et des talus qui y contribuent aussi.

Bien vivre ensemble, c'est embellir notre cadre de vie

- Embellissement du cœur de bourg de Coulombs : travaux effectués avec un aménagement paysager, un parking, une aire de jeux pour enfants et un city stade sécurisé avec pose de filets de protection.
- Entretien de nos rues, de nos espaces verts et de nos cimetières : cet entretien est effectué, dans le cadre de notre marché public, avec 2 sociétés et notre employé communal. Un arrêté municipal n°2025-12 a été publié le 30 avril 2025, sur notre site internet (rubrique : Arrêtés) ou consultable en mairie, pour que chaque riverain(e) entretienne ses trottoirs. Des espaces publics conviviaux ont été aménagés avec l'installation de tables de pique-nique.
- Effacement des réseaux : ces travaux ont été effectués par phase. A noter que nous profitons de ces travaux pour rénover notre réseau d'eau potable. Initialement prévu en 2024 le syndicat d'eau du Vieux Colombier interviendra sur la rue de Québec à Cully en 2025 après être intervenu sur la rue des Verts Près en 2024.
- Eclairage public : extension et remplacement des anciens foyers lumineux par un éclairage LED.
- Travaux de voirie sur l'ensemble de la commune avec la participation de la Communauté de Communes Seules Terre et Mer.
- Travaux d'entretien dans les bâtiments communaux : salle des fêtes, logements, églises ...

Bien vivre ensemble, c'est prévoir l'avenir

- Création d'un poste d'agent technique et d'un poste de rédacteur financier pour répondre aux diverses demandes (de plus en plus importantes) de notre population et pour apporter un appui technique et administratif aux membres du Conseil Municipal.
- Rénovation de la mairie et aménagement de ses abords : les travaux sont maintenant terminés et améliorent significativement votre accueil, les conditions de travail des agents communaux et de l'équipe municipale. L'archivage des documents des 4 communes historiques a été regroupé dans le local créé à cet effet.
- Cartographie de nos cimetières, rédaction d'un règlement et harmonisation des prix des concessions.
- Nouvel adressage pour certaines voies dans le cadre de la loi 3DS.
- Etude sur l'évolution de la station d'épuration à Coulombs et sur le devenir de nos bâtiments communaux : en cours.

Bien vivre ensemble, c'est entretenir une vie sociale intense et épanouie

- Accompagnement de nos associations par le versement d'une subvention et un prêt annuel de la salle des fêtes. Nous sommes aussi toujours présents à leurs côtés afin de faciliter l'organisation de leurs manifestations.
- Ecoute de nos concitoyens : une permanence hebdomadaire a lieu, en mairie, le lundi de 17h à 18h sans rendez-vous et en dehors de ce créneau sur rendez-vous.
- Informations : la population est informée par le bulletin communal, par le site internet et par l'application Citykomi.
- Manifestations municipales annuelles : les vœux avec la traditionnelle galette des rois, le repas des aînés(ées) et l'arbre de Noël, tous deux financés par la commune.
- Mise en place d'un conseil municipal des jeunes : à notre grand regret, par manque de candidats (un seul), il n'a pas été possible de mener à bien ce projet.

Seule, l'organisation de journées citoyennes en faveur de l'environnement n'a pas été réalisée.

Informations diverses

RAPPEL :

Pour tous les votes à venir, il a été décidé de la mise en place d'un seul bureau pour l'ensemble des inscrits sur la liste électorale. **Dorénavant, le bureau unique se tiendra au RPI de Coulombs.**

RAPPEL :

Nuisances sonores

L'arrêté préfectoral du 21 Novembre 2008 relatif à la lutte contre les nuisances sonores, précise que dans les propriétés privées : les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon, les tronçonneuses, les perceuses, les raboteuses, les scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- Du lundi au vendredi inclus de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Ils sont interdits en dehors de ces horaires, ainsi que les dimanches et jours fériés, sauf pour les tondeuses de 10h00 à 12h00.

De plus, il est rappelé d'éviter les nuisances sonores causées par des comportements humains ou par des animaux (l'article R1336-5 du Code de la Santé Publique).



Lutte contre le frelon asiatique

L'organisme chargé de l'organisation de la lutte est le FREDON. N'hésitez pas à consulter le site <https://fredon.fr/normandie/> qui vous apportera toutes les informations utiles.

N'intervenez surtout pas vous-même !

Faites appel à nos correspondants : en téléphonant à la mairie : 02 31 80 20 10 ou par courriel : mairie@moulinsenbessin.fr
Attention : un essaim d'abeilles peut se poser dans votre jardin (essaimage naturel). L'abeille est une espèce protégée.

En aucun cas, vous ne devez détruire l'essaim. Signalez-le à la commune qui se chargera de contacter un apiculteur pour récupération.

Les modalités de prise en charge pour la destruction de nid sont les suivantes :

- 50% du coût de destruction d'un nid à la charge du riverain ;
- 50% restants payés par la Commune et le Département.

Citykomi

Très simple à utiliser et très efficace, cette application gratuite vise à faciliter la vie des habitants dans leur quotidien. Ainsi chacun peut recevoir directement les informations ou les alertes propres à la vie locale sur son smartphone ou sa tablette.

Un flyer est à votre disposition en mairie.



Contact

Mairie de Moulins en Bessin
1040 Rue de Creully – Martragny
14740 Moulins en Bessin
Tél : 02 31 80 20 10
Mail : mairie@moulinsenbessin.fr
Web : <http://www.moulins-en-bessin.fr/>

Horaires d'ouverture de la mairie au public

Lundi :
13h30 – 18h00
Mercredi :
13h30 – 16h30
Vendredi :
09h00 – 12h00



Compte Administratif 2024 approuvé le 03 mars 2025 (en euro)

Dépenses de fonctionnement



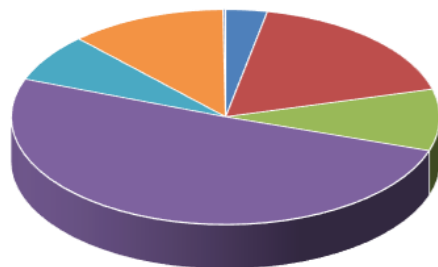
Charges à caractères général	184 502,23
Charges de personnels	110 698,90
Atténuation de produits	10 848,00
Charges de gestion courante	102 922,75
Charges financières	8 877,41
Charges exceptionnelles	1 080,00
Opérations patrimoniales	4 037,00
Total :	422 966,29

Recettes de fonctionnement



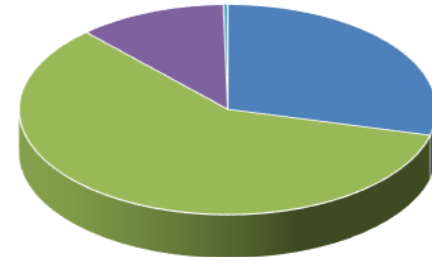
Produits des services du domaine	730,47
Impôts et taxes	207 785,51
Dotations et participations	243 640,84
Autres produits de gestion courante	42 529,62
Produits exceptionnels	427,94
Atténuation de charges	108,04
Total :	495 222,42

Dépenses d'investissement



Immobilisations incorporelles	36 477,81
Subventions d'équipement	206 485,54
Immobilisations corporelles	107 817,73
Immobilisations en cours	589 987,18
Emprunts et dettes assimilées	84 480,80
Opérations patrimoniales	138 016,53
Remboursement FCTVA	2 290,52
Total :	1 165 556,11

Recettes d'investissement



Subventions d'investissement	346 386,35
Emprunts et dettes assimilées	0,00
Dotations, fonds divers et résultat	706 951,41
Opérations patrimoniales / Transfert	138 016,53
Opérations patrimoniales	4 037,00
Total :	1 195 391,29

Budget Primitif 2025 voté le 03 mars 2025 (en euro)

Dépenses d'investissement :	523 220,14	Dépenses de fonctionnement :	513 209,00
Recettes d'investissement :	523 220,14	Recettes de fonctionnement :	556 646,20

Agenda

- 20/21 Septembre : Association Sauvegarde de l'église de Rucqueville : Journées du Patrimoine
- 21 Septembre - 17h00 : Association Sauvegarde de l'église de Rucqueville : Visite-conférence « Saint Pierre de Rucqueville : actualités sur la recherche du bâti » par Alex Pétry, étudiant en master d'archéologie
- 10 Novembre - 11h00 : Association des anciens combattants Martragny/Rucqueville Commémoration au monument aux morts à Martragny
- 16 Novembre : Municipalité Repas des aînés
- 30 Novembre : Moulins en Bessin Temps Libre Marché de Noël
- 06 Décembre : Cully Animation Repas et soirée dansante à Martragny
- 14 Décembre : Associations Communales et Commune Arbre de Noël des enfants

Janvier 2026

La commune va connaître un nouveau recensement du 15 janvier au 14 février. La municipalité doit recruter 2 agents recenseurs et fait appel à candidature. Si vous êtes intéressé(e), contactez la Mairie avant le 30 septembre 2025.

Édito

Chères habitantes, chers habitants,

Cet édito est un peu particulier pour moi. En effet, ce sera certainement la dernière fois où je pourrai m'adresser librement à vous avant les prochaines élections municipales de mars 2026. En effet, la campagne électorale, selon le code électoral, distingue deux temps :

- d'abord une période qui s'étend sur les **six mois précédant le scrutin** avec certaines règles encadrant la campagne électorale ;
- puis une période plus courte de campagne «**officielle**» encadrée par des règles plus strictes.

Le bulletin municipal de fin d'année sera donc réduit à informer des prochaines manifestations et à vous inviter pour la cérémonie des vœux 2026 qui sera l'occasion de nous retrouver pour nous souhaiter une bonne et heureuse année.

Je vais donc dresser, en toute liberté de parole, le bilan du mandat de l'équipe municipale. Je profite de cette occasion pour vous confirmer que j'arrêterai la vie municipale, après 18 ans au service de ma commune.

Dans ce bulletin communal, le budget 2025 vous sera présenté et vous aurez un focus financier sur les réalisations les plus marquantes de ce mandat qui sont :

- l'aménagement du cœur de bourg de Coulombs, la création d'une aire de jeu, d'un parking, d'un city stade et la sécurisation de la RD158B ;
- la rénovation d'un ensemble immobilier mairie, logement, chaufferie et l'aménagement de ses abords à Martragny ;
- les effacements de réseaux et les actions mises en place pour réaliser des économies d'énergie sur l'éclairage public de l'ensemble de la commune.

Enfin, je vous souhaite un bel été et de bonnes vacances !!

Bonne lecture !

Véronique GAUMERD, Maire